



AVIS AU PUBLIC : Modification Simplifiée n°1 du PLU

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Prignac et Marcamps du 16 août 2023 au 16 septembre 2023

Par arrêté du 6 mars 2023 il a été décidé de prescrire une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en vertu de l'article L153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure de modification simplifiée a pour objet :

- Création d'un STECAL (secteur de taille et de capacité limitée)
- -suppression de deux emplacements réservés au titre de l'article L151-41 3° du code de l'urbanisme

Le public peut consulter le dossier de modification simplifiée comprenant :

- L'arrêté prescrivant la modification simplifiée n°1 an date du 6 mars 2023
- La délibération n°202307041 de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 de Plan Local d'Urbanisme
- Le rapport de présentation de la modification simplifiée

- **En mairie de Prignac et Marcamps**, 85 avenue des Côtes de Bourg – 33710

aux jours et horaires habituels d'ouverture du public :

Lundi de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h30

Mardi et jeudi de 14h00 à 17h30

Mercredi de 14h00 à 17h30 à compter du 30 août 2023

Vendredi de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00

- **Sur le site internet de la commune de Prignac et Marcamps** : www.prignacetmarcamps.fr

Le public aura en outre la possibilité de communiquer ses observations du 16 août 2023 au 16 septembre 2023 :

- En les **consignant sur le registre mis à disposition en mairie** aux jours et heures d'ouverture, pendant toute la durée de la mise à disposition,
- En **adressant un courrier à l'attention de Monsieur Le Maire**, en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée du PLU » **par voie postale** à l'adresse de la mairie ou **par voie électronique** à l'adresse suivante : secretariat@prignacetmarcamps.fr